



# Le tourisme adapté : origine, développement et structuration d'un champ atypique

Frédéric REICHHART

[frederic.reichhart@inshea.fr](mailto:frederic.reichhart@inshea.fr)

# Des enjeux multiples :

- économiques: marché segmenté à conquérir en fonction de publics cibles, ajustement offre et demande,
- sociaux : épanouissement de la personne, philosophie inclusive, promotion de l'autonomie, garantie de la cohésion sociale
- politiques : accès et droit aux loisirs, égalité, justice sociale
- symboliques : identité, appartenance à un groupe, habitus culturel et touristique

# Comment ces enjeux se concrétisent pour une personne handicapée?

Constitution d'une offre bipolaire entre tourisme intégré/inclusif et tourisme sectoriel/adapté au niveau :

- Des fondements idéologiques: assimilation et différenciation
- De l'organisation institutionnelle: acteurs, dispositifs et outils
- Du Canevas législatif et réglementaire
- Evolution de cette bipolarité en un continuum proposant une variété de prestations complémentaires



# 1. Origine du tourisme adapté ....

# Scoutisme d'extension.

1926 : création des Foulards Blancs (aide aux pèlerins et aux malades)

1927 : début du scoutisme d'extension

Intégration des « enfants allongés » au sein des activités de la Fédération Nationale des Scouts de France (malades de Berk)

1930-1940 : intégrations d'enfants déficients sensoriels, mentaux et physiques au sein des camps et unités scouts.

1938 et 1939: premiers camps des guides dans les Houches



# Les colonies spécialisées

Initialement colonie concerne enfants malades (visée sanitaire et sociale):

- bienfaits de la nature et du dépaysement (Rauch, Vigarello, ..)
- éloignement d'un milieu jugé pathogène.

Passage de visées sanitaires et hygiénistes à des visées pédagogiques et éducatives (après 1945) (Houssaye)

Apparition de colonies de vacances pour enfants déficients et création des Maisons d'Enfants à Caractère Sanitaire (Décret-loi du 20 mai 1955)

# Transfert d'établissement

Départ organisé par l'établissement spécialisé et encadré par son personnel éducatif, concerne à l'origine l'ensemble de l'institution, personnel encadrant et enfants (Camberlein, 1982).

1966, 1967: transfert individuel et collectif

1989 « Annexe 24 »: transfert et accompagnement éducatif

*« Les transferts sont des séjours, d'une durée supérieure à 48 heures, organisés pour les ou des enfants d'un établissement médico-social hors de ses murs ou éventuellement suivis par un service »* Circulaire n° 80-529 2 et 80-350 /B du 18 décembre 1980

## 2. Développement du tourisme adapté



1933: Colonie de vacances de l' APR à Berck accueillant des jeunes filles paralysées rhumatisantes

1945: service de vacances organise 12 colonies pour 60 adhérents (Breen,...)

1960-1970 : Création d'autres services vacances par des associations d'éducation populaire (EEDF,UFCV...) et auto support ( APAJH, APF, Voir Ensemble,..)

A partir de 1970: multiplication du nombre de séjours adaptés

A partir de 1980: création d'associations de vacances adaptées, diversification des prestations ( France-étranger, durée, rythme, contenu et activités, séjour famille, séjour couples, séjour plus « médicalisé » - ex Handas-, séniors, ....)



## 3. Structuration du secteur

*« Selon Christian Rotureau, l'évolution du marché des séjours sectoriels apparaît « chaotique » : les prestations se multiplient mais elles font l'objet de nombreuses critiques. Dans un article publié par les Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH) en 1996, « l'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT (UFA-CGT) dénonce les conditions d'accueil déplorables de certains camps de vacances pour personnes handicapées ». Certains organismes proposent des séjours destinés aux personnes déficientes avec des moyens très faibles, voire dérisoires. D'autres structures sont confrontées à des difficultés de fonctionnement et de prise en charge. L'accompagnement et l'encadrement des prestations laissent à désirer. Bien que motivé, le personnel n'est ni formé, ni compétent. Absence de moyens, dysfonctionnements réguliers, personnels peu qualifiés et mal formés sont le lot fréquent des séjours et conduisent à la diminution rapide de la qualité des séjours »*

(Reichhart, 2007)

Auto structuration par les acteurs du secteur :

1990: création du CNLTA et mise en place d'outils:

- Charte de qualité (1996, 1999,...)
- Référentiel formation (2002)
- Grille d'évaluation des niveaux d'autonomie des participants (2004), Semba (2019)

2010's: obligation pour les associations organisatrices de vacances à destination de personnes en situation de handicap (de l'UNAT) d'être signataires des principes d'engagements des Organismes de Vacances Adaptées (OVA) de l'UNAT.

2016 : création du COTA



Visées: garantir une qualité de prestations

Limite : Application interne liée aux adhérents, pas d'obligation générale (cadre légal)

A partir des années 2000:

Intervention de l'Etat et mise en place d'un cadre réglementaire et légal:<sup>13</sup>

- Agrément vacances adaptées organisées (VAO): loi 2005 (art 48), décret n° 2005-1759 du 29 décembre 2005, loi 2006-437 du 14 avril 2006 (art 15), .....

*« Art. L. 412-2. - I. - Toute personne physique ou morale qui organise, en les réalisant ou en les faisant réaliser, des activités de vacances avec hébergement d'une durée supérieure à cinq jours destinées spécifiquement à des groupes constitués de personnes handicapées majeures doit bénéficier d'un agrément "Vacances adaptées organisées" »*

- Statut de l'encadrement avec l'engagement éducatif : loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.
- et la qualification et les compétences du personnel?

# Conclusion

1. (Re)positionnement des acteurs du champ en fonction de la constitution du cadre légal:

Opérateurs type OVA: structuration et organisation des prestations

Fédérations (COTA, CNLTA, ...) : Ajustement entre les obligations légales/règlementaires et celles définies en interne par les acteurs du champ (Charte V Loi): interlocuteur Etat, conseil, expertise, formation, regroupement et mutualisation de ressources,..aide juridique,

2. Prise en compte de l'évolution du public (besoins, attentes) dans l'offre de tourisme adapté : sexualité, conjugalité, parentalité, vieillissement, santé ....